

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2009

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2009, à 18h30, à la Mairie.

Présents : M. Mazard, Maire, M. Daniel, M. Aubry, Mme Massacrier, Mme Veret, M. Nogues, Mme Torcol, Maires adjoints, Mme Anesa, M. Artus, Mme Atzori, Mme Boisgontier, M. Demeyere, M. Dorilleau, M. Foucault, M. Giraud, M. Gragy, Mme Lança-Serpe, Mme Liéby, Mme Mary, Mme Millet-Rousselet, M. Pilon, Mme Robert, Mme Vieira, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Belfiore, M. Bœuf, Mme Darbeaud, M. Laplanche.

Pouvoirs : de M. Belfiore à M. Daniel, de M. Bœuf à M. Mazard, de Mme Darbeaud à Mme Vieira, de M. Laplanche à Mme Anesa.

Secrétaire de séance : M. Artus.

FINANCES COMMUNALES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

Le projet de budget supplémentaire 2009, proposé par le Maire, est adopté à l'unanimité.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 117.048,94 € en section de fonctionnement et 936.548,25 € en section d'investissement.

Parmi les investissements nouveaux, une provision de 150.000 € est constituée pour l'acquisition de deux logements passage des Margeolets, acquisition financée par un emprunt complémentaire de 80.000 €

De nombreux autres équipements sont inscrits, à hauteur de 124.200 €

URBANISME

Arrêt du projet modifié de plan local d'urbanisme :

En raison de l'avis défavorable de l'Etat le projet de plan local d'urbanisme a dû être modifié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le nouveau projet dont les principales modifications portent sur le classement des zones naturelles et à urbaniser, l'application du règlement par lot dans les copropriétés, l'intégration des dispositions nouvelles relatives aux économies et à la production d'énergie.

Le projet modifié ainsi arrêté va être adressé pour avis aux personnes publiques associées à l'élaboration du P.L.U., avant d'être soumis à enquête publique au printemps prochain.

Instauration d'un périmètre de sursis à statuer sur la zone NAX du plan d'occupation des sols :

Le Conseil Municipal, inquiet de l'aménagement de l'extension de la zone industrielle, décide à l'unanimité (une abstention : M. Gragy) d'instaurer un périmètre de sursis à statuer sur la zone NAX du plan d'occupation des sols, comme le permettent les articles L.111-8 et L.111-10 du code de l'urbanisme pour avoir la garantie de la prise en compte du développement économique de la Commune, des besoins d'extension des entreprises déjà implantées sur la zone industrielle et du respect de la qualité de l'entrée de ville.

Le projet, par ailleurs, devra préciser l'emplacement du giratoire d'accès en accord avec les services de la voirie départementale.

RESTAURATION SCOLAIRE – MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE – APPEL D’OFFRES

L’actuel marché de fourniture des repas en liaison froide du service de la restauration scolaire arrivant à échéance le 31 août 2010, le Maire est chargé de lancer la consultation des entreprises selon la procédure d’attribution du marché par appel d’offres ouvert (articles 33, 57 à 59, et 77 du code des marchés publics).

Le nouveau marché portera sur la fourniture d’environ 43.000 repas par an ; son montant annuel est estimé entre 130.000 et 150.000 €

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Voirie communale – dénomination d’une nouvelle place publique :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal unanime donne le nom de « Place de la Scierie » à la nouvelle place ouverte à la circulation et au stationnement publics, située rue du 26 août 1944, derrière la Poste.

Service public de distribution d’eau potable – adduction d’eau – desserte du hameau de Saveteux :

La S.A. Saveteux Participation, propriétaire du hameau de Saveteux, ayant pris l’engagement de participer à hauteur de la partie non subventionnée du coût des travaux de raccordement du hameau au réseau d’eau potable de la Commune, le Conseil Municipal accepte d’en assurer la maîtrise d’œuvre et de solliciter les subventions de l’Agence de l’eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne.

L’opération, estimée à 210.000 €HT, sera inscrite au budget 2010 du service de l’eau.

Patrimoine communal – acquisition d’une terrain :

Considérant l’accord de la S.A. Saveteux Participation de céder à la Commune un terrain de 12.351 m², cadastré section Y n° 20, contigu aux jardins familiaux, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’acquérir ce terrain au prix de 2 €/le mètre carré, et de solliciter l’aide financière du Département dans cadre d’un projet d’extension des jardins familiaux.

La commission des travaux est chargée d’étudier ce projet.

Le Maire est autorisé à signer l’acte de vente ; un crédit suffisant pour l’achat du terrain figurant au budget.

Patrimoine communal – cession d’une parcelle de terrain :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte de prélever une parcelle de terrain de 500 m² sur la propriété communale cadastrée section X n° 32 au parc Sainte Reine, et de la céder à un propriétaire riverain du parc pour lui permettre d’aligner la limite séparative entre les deux fonds et de réaliser la clôture de sa propriété.

Le prix de vente est fixé à 1,37 €/le mètre carré, correspondant au prix de revient réel de l’acquisition initiale par la Commune.

Cette cession est consentie à la condition que le bénéficiaire réalise à ses frais la clôture entre son terrain et le parc Ste Reine.

INFORMATIONS DU MAIRE

Syndicat intercommunal des transports : le Maire fait savoir que M. Jean-Pierre Bœuf a été élu Président du Syndicat intercommunal des transports, en remplacement de M. Jean-Louis Jourdan, décédé.

Schéma directeur de la région Ile de France : le Maire et le Premier Adjoint ont rencontré le Conseiller Technique au cabinet du Président de la Région ; il ont obtenu l’assurance de

pouvoir mener à bien les projets d'urbanisme de la Commune si l'approbation du P.L.U. intervient avant celle du S.D.R.I.F. au printemps prochain.

AGENDA

Le Maire rappelle les prochaines manifestations dans la Commune :

- Loto de l'USC le samedi 28 novembre à la Bergerie ;
- Téléthon les 4 et 5 décembre à la Bergerie ;
- Noël du CLCE le 6 décembre à la Bergerie ;
- Animations de Noël organisées le mercredi 16 décembre dans la cour du Château par la commission animation, et illumination du Château le soir par le CLCE.

INFORMATIONS

M. Aubry fait savoir que le numéro de décembre de Vivre au Village est bouclé ;

Mme Massacrier indique que la commission des affaires scolaires, les parents d'élèves et l'association HANDAS organisent un Carnaval de printemps le 20 mars 2010 ;

M. Pilon informe le Conseil que la société Centaure, fournisseur des panneaux lumineux d'information, offre à la Commune l'affichage de la météo locale sur les panneaux pendant dix ans, en compensation de son erreur sur le coloris des panneaux.

La séance est levée à vingt heures trente.